



Avis légaux Page B10
Bourse Page B4
Annonces classées Page B13
Sports Page B14

LE DEVOIR

ÉCONOMIE

XXM	TSE-300	DOW JONES	S CAN	OR
2054.33	-10.33	+13.89	+0.01	+0.60
4280.37	3740.67	75.23	383.20	

LE DEVOIR, LES SAMEDI 18 ET DIMANCHE 19 DÉCEMBRE 1993



Cote de crédit des provinces

	Cote	Perspective
C.-B.	AA+	Stable
Alberta	AA	Négative
N.-B.	AA-	Négative
Ontario	AA-	Stable
Manitoba	A+	Stable
Québec	A+	Stable
Terre-Neuve	A-	Négative
N.-É.	A-	Stable
Saskatchewan	BBB+	Stable
Signification des cotes		
AAA: meilleure garantie et plus faible risque de crédit		
AA: bonne garantie		
A: garantie adéquate à forte		
BBB: garantie moyenne à adéquate		

Malgré tout

Les provinces garderont la cote en 1994

Standard and Poor juge que plusieurs d'entre elles ont atteint le fond du baril, d'où elles ne peuvent que remonter

Toronto (PC) — Malgré des déficits élevés et la croissance des fardeaux fiscaux, les cotes de crédit des provinces devraient conserver des niveaux élevés en 1994, prévoit Standard and Poor's.

L'agence de notation américaine entrevoit une reprise lente pour la majeure partie du pays l'an prochain, une croissance minime de l'emploi et la possibilité que certaines provinces atteignent leurs objectifs de réduction du déficit, a dit Mme Marie Cavanaugh, directrice chez Standard and Poor's, au cours d'un colloque.

Mais l'agence Standard and Poor's a aussi indiqué que plusieurs provinces ont déjà atteint le fond du baril et que leur situation ne peut que s'améliorer — ce qui devrait les aider à mieux gérer leurs finances.

«Les cotes de crédit provinciales reflètent la très grande qualité du crédit, et nous nous attendons à ce que cela continue», a dit Mme Cavanaugh.

En juin, Standard and Poor's avait ramené la cote de crédit du Québec de AA-moins à A-plus, et le mois dernier, elle a fait passer celle de l'Ontario de AA à AA-moins.

Un déclassement signifie que les provinces (ou les entreprises, selon le cas) devront probablement offrir des taux d'intérêt plus élevés pour attirer les investisseurs. Du même coup, cela rend les investisseurs plus prudents devant les obligations qu'on les invite à acheter. Certains fonds de pension, par exemple, ne peuvent investir de l'argent que dans des placements d'une certaine catégorie.

Pour l'ensemble du Canada, la croissance demeurera lente, l'inflation, négligeable, la confiance des consommateurs restera fragile et le dollar canadien se maintiendra entre 75 et 78 centsUS, a déclaré Mme Cathy Daicoff, de Standard and Poor's Canada. L'agence a ouvert un bureau à Toronto plus tôt cette année.

Standard and Poor's attend l'annonce des plans du nouveau gouvernement Chrétien pour 1995-1997 avant de décider si la cote de crédit du gouvernement fédéral doit être révisée.

Construction domiciliaire

Québec promet de civiliser les plans de garanties

ROBERT DUTRISAC
LE DEVOIR

Dans la foulée de la déréglementation de la construction résidentielle qu'instaure la loi 142, le ministre du Travail, Normand Cherry, a sommé la Régie du bâtiment de réviser les maigres garanties offertes par les constructeurs sur les maisons neuves. Et vite ! Dès le printemps prochain, un nouveau régime, obligatoire celui-là, doit être mis en place.

«Le ministre exerce des pressions énormes sur la Régie du bâtiment», confirme Jacques Henry, sous-ministre au ministère du Travail. En fait, la refonte de la Loi sur le bâtiment adoptée à la fin de 1991 accorde à la Régie le pouvoir de réglementer les plans de garanties de maisons neuves. Or la Régie n'en a encore rien fait.

Qualifiés par ses détracteurs de «sinistre farce», ces garanties offertes par les associations de constructeurs d'habitations ont causé bien des maux de têtes à des acheteurs de maisons. Contrats invalides, étendue limitée de la couverture, exclusions multiples, gestionnaires de la garantie à la fois juges et parties, délais interminables et recours ardu, la liste des plaintes qui sont parvenues à l'Office de protection des consommateurs (OPC) est longue.

Nulla part où aller

Pourtant, l'Office n'a aucune autorité dans le secteur immobilier. S'il s'est intéressé au dossier il y a deux ans, c'est que les acheteurs de maisons neuves n'avaient nulle part où aller et les plaintes, faute d'interlocuteurs, affluaient à ses bureaux. «Il n'y avait personne qui s'occupait de ces garanties», souligne Pierre Castonguay, porte-parole de l'OPC.

C'est toujours le cas. «Les plaintes que l'on a repérées étaient très, très sérieuses», rappelle M. Castonguay. Dans presque tous les cas, des dizaines de milliers de dollars de réclamations impayées; fondations qui craquent, des murs entiers de briques qui se désolent, etc. «On avait l'impression que le seul but des procédures était de ne pas payer», fait-il observer.

En 1988, l'avocat Mario Brouillette, est monté en 1988 aux barricades pour dénoncer ces «pseudo-garanties». Mais les associations de constructeurs l'ont brisé et réduit au silence à la suite d'une entente hors cour, a-t-on appris d'une source autre que M. Brouillette. «C'est un sujet dont je ne peux pas parler», répète-t-il aujourd'hui.

C'est la Régie du bâtiment qui doit en principe policer ces plans de garantie. Mais elle n'a pas à cet égard accouché d'une ligne de réglementation. Les deux associations de constructeurs ont le champ libre.



Le ministre du Travail exerce des pressions sur la Régie du bâtiment en vue de l'entrée en vigueur de la loi 142

L'Association provinciale des constructeurs d'habitation du Québec (APCHQ) et l'Association des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ) n'ont aucun compte à rendre en dehors des prescriptions usuelles de la Loi. Elles proposent les propres garanties, encaissent les primes des acheteurs, règlent les réclamations comme bon leur semble et constituent les réserves financières qu'elles estiment elles-mêmes adéquates.

Ironie du sort, la Régie du bâtiment n'a pas accès aux données financières de ces plans de garantie et ne peut en faire l'évaluation. Ce sont des régimes strictement privés, soutiennent les constructeurs. «Nous ne contrôlons pas ça», admet George Paquet, l'adjoint au président de la Régie. Bref, en dehors des associations de constructeurs, personne ne connaît la situation financière de ces plans de garantie, ni les profits qu'ils génèrent.

L'exemple ontarien

Hugh Ward, le directeur des plans de garanties de l'APCHQ, dont les membres construisent la majorité des unités résidentielles au Québec, indique que le plan de garantie de son association débourse entre 2,5 et 3 millions\$ en indemnités par année. Mais c'est la seule donnée financière un tant soit peu précise qu'il accepte de dévoiler. «Nous avons d'excellentes réserves actuarielles», dit-il. Quant aux profits que ces plans de garantie apportent, M. Ward souligne qu'«on a toujours des surplus», ajoutant que ces données «ne sont pas publiques».

À l'heure actuelle, sur les 35 000 unités d'habitations nouvellement construites annuellement au Québec, il n'y a que le tiers qui soient garanties. Pour le quart, il s'agit d'«autoconstruction», le propriétaire qui construit lui-même sa résidence. Dans les autres cas, la garantie n'a pas été achetée par l'acquéreur ou encore, les associations ne veulent pas garantir les travaux de certains de leurs membres ! Ces entrepreneurs de-

tiennent un mauvais dossier et ne sont pas assez solides financièrement pour justifier la confiance de leurs pairs.

Parmi les plaintes recueillies par l'OPC, on note justement un nombre important de garanties dont la prime a été déboursée par le consommateur mais qui se sont avérées invalides, souligne M. Castonguay. «C'est le plus fréquent des problèmes», signale-t-il. Il revient à l'entrepreneur d'enregistrer la garantie auprès de l'association... ce qu'il ne fait pas toujours.

En Ontario, on a rendu les garanties de maisons neuves obligatoires en 1976. L'année suivante, à cause de multiples problèmes, l'administration de ces plans fut enlevée aux constructeurs et donnée à une société sans but lucratif, le Ontario New Home Warranty Program, fait savoir son président Aubrey LeBlanc.

«Nous avons le meilleur système», assure-t-il, tant sur le plan de l'étendue de la couverture, qui est très nettement supérieure à celle qui est consentie au Québec, que des délais de règlement et des possibilités d'appels.

Le régime ontarien a le pouvoir de fixer les primes (un pouvoir de taxation, en fait, puisque le régime est obligatoire), de forcer les entrepreneurs à effectuer les travaux requis et à exiger d'eux des garanties financières.

Arbitrage obligatoire

Le régime se distingue des plans québécois par l'absence de conflits d'intérêt, par l'arbitrage obligatoire en cas de différend entre l'acheteur et le régime, associé à une possibilité d'en appeler devant un tribunal administratif spécialisé. Bref, il agit comme un Office de la protection du consommateur, mais dans le domaine immobilier, financé par les primes recueillies auprès des acheteurs et par les permis des entrepreneurs, sans aucune subvention gouvernementale toutefois, sans permission de faire des profits, non plus.

Quant au coût, il se compare aux plans privés québécois. Pour une maison de 100 000\$, il en coûte actuellement 300\$, le même prix que la garantie de l'APCHQ, un peu plus cher pour les maisons plus luxueuses. Mais c'est plus que du bonbon...

Le régime ontarien est toutefois beaucoup plus exigeant à l'égard des entrepreneurs que les associations de constructeurs à l'égard de leurs membres: cautionnement, dépôt (jusqu'à 20 000\$) pour une unité de condo, etc.

Le gouvernement québécois a décidé de s'en remettre au secteur privé mais en l'encadrant pour la première fois. Le nouveau régime obligatoire, qui doit entrer en vigueur en mai, doit remplir des «critères de transparence telle l'absence de conflits d'intérêt», peut-on lire dans la résolution qu'ont signés des représentants du ministère du Travail lors du sommet de la construction. «Nous allons procéder rapidement quitte à avoir un plan plus modeste», souligne le sous-ministre Jacques Henry. «Nous voulons une réglementation la plus claire et la plus transparente possible mais accessible aussi.»

PHOTO ARCHIVES



Le gaz naturel, c'est le choix affaires.

Pour chauffer, de plus en plus d'entreprises choisissent l'énergie de l'économie.
Composez le 1 800 567-1313



**Gaz
Métropolitain**

ÉCONOMIE

COMMUNICATION

Comment Geyser a trouvé Boréal

La seule entreprise québécoise spécialisée dans la création de marques et d'identités corporatives trouve un nouveau nom à la Laurentienne

Boréal Assurances n'est pas une nouvelle entreprise. Boréal est le nouveau nom d'une compagnie d'assurances bien établie, qui s'appelait jusqu'à maintenant La Laurentienne Générale. Mais à la suite de plusieurs transactions concernant le groupe La Laurentienne, la filiale d'assurance générale est passée à 100% dans le giron du groupe français Victoire. Or l'entreprise n'avait plus le droit d'utiliser le nom La Laurentienne, et Victoire n'impose jamais son nom à ses filiales. Il fallait donc choisir un nouveau nom.



Patrick Pierra

Leurs employés. Mais ils se sont ensuite sentis incompetents pour choisir entre les centaines de noms proposés. Il ont donc fait appel à Geyser, la seule entreprise québécoise spécialisée dans la création et la gestion de marques et d'identités corporatives. (Geyser est une filiale de l'agence de publicité Cossette Communication-Marketing).

«La définition d'une identité corporative doit tenir compte de publics très différents», explique Jean-Luc Viard-Gaudin, fondateur et président de Geyser. Le nom d'une entreprise ne parle pas seulement aux consommateurs. Il doit aussi refléter l'en-

prise aux yeux des employés, des milieux financiers et des clients corporatifs.

Pour définir un nouveau nom d'entreprise, Geyser cherche donc à dessiner un faisceau d'éléments dans lesquelles l'entreprise peut se reconnaître. Certains éléments sont tangibles: l'activité de l'entreprise, le secteur économique dans lequel elle évolue, son implantation géographique, l'équipement dont elle dispose, etc. D'autres éléments sont intangibles: les valeurs de l'entreprise, sa mission corporative, son histoire, sa légitimité.

Une fois ces éléments recensés, principalement par des entrevues avec des dirigeants, des employés et des clients, Geyser s'efforce de définir les attentes des dirigeants à l'égard du futur nom de l'entreprise.

«Je demande souvent à mes clients: voulez-vous un nom du type IBM ou un nom du type Apple?», dit Jean-Luc Viard-Gaudin. D'un côté, International Business Machines: nom concret, descriptif par excellence, autant du domaine d'activité que des ambitions corporatives. De l'autre, un nom sans aucun rapport avec l'entreprise, si ce n'est par son originalité de son audace.

«Rétrospectivement, le nom Apple apparaît comme un coup de génie parce que l'entreprise qui le porte a réussi», remarque Jean-Luc Viard-Gaudin. Mais ce type de nom est beaucoup plus difficile à faire accepter au début.

Troisième étape de la création d'un nom d'entreprise: définir des axes de créations. «On choisit ce que le nom doit communiquer en priorité», dit Jean-Luc Viard-Gaudin. Dans le cas de La Laurentienne, il fallait insister sur l'identité canadienne, évoquer l'étroite complicité existant avec les réseaux de courtiers et dégager une impression de stabilité,

d'envergure et de confiance.

A partir de ces axes, la recherche elle-même commence. Geyser organise des remue-méninges avec des groupes de rédacteurs, linguistes, concepteurs, artistes et gens de marketing. Parallèlement, une recherche informatique permet de retrouver les noms pertinents parmi les quelque 15 000 qui ont été envisagés, pour un client ou un autre, depuis la naissance de Geyser en 1989, et qui ont été conservés dans une banque de données.

Lors de cette recherche, le mot Boréal, qui avait déjà été suggéré par des employés de La Laurentienne, a progressivement fait consensus. Bilingue (à l'accent près), évoquant le grand Nord canadien, chargé d'une certaine poésie, il s'est imposé comme le mieux adapté.

Pourtant, plusieurs entreprises, dont une micro-brasserie et une maison d'édition, l'utilisaient déjà. Cela n'interdisait-il pas son adoption?

«Si l'on veut utiliser un mot existant dans le dictionnaire et à consonance bilingue, le choix n'est pas si vaste», répond Jean-Luc Viard-Gaudin. Il n'y en a que quelques milliers et tous ont déjà été enregistrés sous forme de marque de commerce plusieurs dizaines de fois. Il faut donc faire des compromis. Comme les autres entreprises utilisant le nom Boréal avaient des secteurs d'activité très différents, il n'y avait pas de confusion possible.

En tout, la «création» du nom Boréal Assurances (Boréal Insurance en anglais) a pris environ un mois. Graphisme, la filiale de graphisme de Cossette, a ensuite dessiné un logo pour l'entreprise. «Je crois que le nom Boréal a permis d'atteindre l'objectif, qui était de changer d'identité sans changer de personnalité», conclut Jean-Luc Viard-Gaudin.

LA SEMAINE ÉCONOMIQUE

CANADA

■ Inflation à 1,9%

Le taux annuel d'inflation s'établissait à 1,9% en novembre, se maintenant ainsi au même niveau qu'en septembre et octobre.

■ Des sommets dans le commerce extérieur

Les exportations ont grimpé de 501 millions pour établir un nouveau sommet de 16,1 milliards\$ en octobre. Les importations ont pour leur part augmenté de 256 millions\$ pour atteindre également un sommet de 14,7 milliards\$. Ce faisant le surplus commercial grimpeait à 1,4 milliard\$, soit une augmentation de 244 millions\$ par rapport à septembre. Au cours des dix premiers mois les exportations ont totalisé 148,9 milliards\$, en hausse de 16% par rapport à la période correspondante de 1992, et les importations se sont chiffrées à 138,8 milliards\$, en hausse de 14%.

■ Des augmentations de 2,3%

Les augmentations découlant des règlements salariaux réalisés en octobre se chiffrent à 2,3%. Les augmentations atteignent 2,7% dans le secteur privé, et 0,4% dans le secteur public.

■ L'indicateur avancé pointe vers le haut

L'indice composite avancé, conçu pour prévoir l'évolution de l'activité économique, a monté de 0,7% en novembre, après avoir progressé en octobre et en septembre derniers.

■ La revente atonique

Le marché de la revente d'unités résidentielles dans la région du Grand Montréal a reculé de 11% entre les deuxième et troisième trimestres, passant de 18 700 à 16 700 unités en données annuelles désaisonnalisées.

■ Taux d'escompte: comme en 1964

La Banque du Canada a abaissé, mardi, son taux d'escompte de huit points de base, le faisant passer de 4,22 à 4,14%, soit le niveau le plus bas depuis 1964.

ÉTATS-UNIS

■ Déficit commercial américain

La balance commerciale américaine a accusé, en octobre, un déficit de 10,46 milliards\$ US, chiffre corrigé des variations saisonnières, ce qui se compare à un déficit de 10,62 milliards\$ US enregistré le mois précédent. Les exportations ont atteint 40,11 milliards\$ US et les importations, 50,57 milliards\$ US.

■ La production industrielle conserve le cap

La production industrielle a augmenté en novembre, pour un sixième mois consécutif. L'augmentation se chiffre à 0,9%, la plus forte hausse mensuelle depuis novembre 1992.

Pâtes et papiers

Recul des expéditions en octobre

L'année reste toutefois encourageante selon un porte-parole de l'industrie

Trois-Rivières (PC) — Le recul du mois d'octobre dans les expéditions de l'industrie canadienne des pâtes et papiers ne doit pas être interprété comme un signe de revirement de la situation.

Pour Pierre Lachance, de l'Association canadienne des pâtes et papiers, ce recul ne saurait à ce moment-ci constituer un signe qu'une nouvelle tendance s'est installée dans cette industrie.

La production de papier journal a accusé durant ce mois une diminution de 5,9% par rapport à l'an dernier. Les expéditions vers les États-Unis ont baissé de 12,8% et celles vers les marchés d'outre-mer, où les économies sont malmenées, ont chuté de 25,6%. Seule consolation, la demande intérieure s'est accrue de 13,1%.

Malgré ce mauvais mois, l'année 1993 reste jusqu'à présent encourageante. L'industrie a opéré à 96%, ce qui est nettement supérieur au niveau de l'an dernier qui s'est établi à 87%. «Le problème, en 1993, ne se situe pas au niveau des ventes. Ce sont plutôt les prix qui demeurent très bas», a expliqué M. Lachance, en relevant que le prix payé pour la pâte commerciale, déjà en deca des coûts de production, s'est de nouveau affaibli cet automne.

La consommation américaine a

beau avoir diminué en octobre, l'économie se réinstalle au mieux aux États-Unis, ce qui signifie de meilleurs jours en perspectives pour l'industrie canadienne.

M. Lachance relève d'ailleurs que malgré des prix bradés, l'industrie a amélioré sa situation financière en 1993. Le déficit record de 2,5 milliards\$ en 1991 a été abaissé à 1,4 milliard\$ l'an passé et glissera selon toute vraisemblance sous le milliard\$, cette année.

«C'est signe que l'industrie est mieux gérée qu'elle ne l'était», croit le porte-parole de l'ACPP, estimant que les fermetures, rationalisations, reorganisations et changements de créneaux commencent à donner des résultats.

M. Lachance signale d'ailleurs que les émissions d'actions ou d'obligations des compagnies papetières ont toutes été couronnées de succès, ce qui, à son avis, est un indice que les choses s'améliorent.

Mais il y a d'autres facteurs qui pourraient contribuer à moyen terme à l'amélioration de la situation dans les pâtes et papiers. L'accord du GATT, conclut cette semaine, va

ouvrir de nouveaux marchés. En Europe, les expéditions, passées en 1991 à un maigre quota de 600 000 tonnes, étaient frappées d'une taxe douanière de 9% qui va se résorber. Mais aussi, le GATT ouvre la voie des pays asiatiques. «C'est essentiel d'avoir accès à des marchés pour nos produits», a insisté M. Lachance.

C'est en Asie qu'on assiste à la plus forte croissance de la demande. Elle est de 10% par année, ce qui est nettement mieux qu'en Amérique du Nord (2%), constate le porte-parole de l'industrie. Or, des phénomènes comme l'alphabetisation, l'accroissement des communications, l'amélioration de l'hygiène et la hausse de niveau de vie ont des conséquences directes sur les besoins en papiers et cartons de toutes

sortes.

La mauvaise performance du dollar canadien par rapport à la devise américaine continue de constituer un net avantage pour l'industrie canadienne. «Mais cet avantage n'a tout de même pas été suffisant en 1993 pour compenser la faiblesse des prix», a-t-il conclu.

Malgré des prix défavorables, l'industrie a quand même amélioré sa situation financière en 1993

FINANCE

Les banques se sont donné les moyens d'abaisser leurs taux d'intérêt

Avec un taux directeur à son plus bas en 29 ans, il n'y a toujours pas lieu de croire que la marge de manoeuvre nécessaire à une continuité du mouvement de baisse du loyer de l'argent s'en trouve réduite d'autant. Bien au contraire, les institutions bancaires disposent plus que jamais de la flexibilité nécessaire pour accommoder l'assouplissement que voudra bien alimenter la banque centrale.

La reprise refuse toujours de s'étendre à l'ensemble des secteurs économiques. Les bénéfices d'une lutte féroce menée contre l'inflation et les anticipations inflationnistes ne peuvent toujours pas être engrangés et ce, malgré une politique monétaire expansionniste menée depuis près de deux ans maintenant. «Avec une inflation sous les 2%, une reprise qui refuse de se généraliser, un fort taux de chômage et une devise relative-

ment stable, la table est mise pour une continuité du recul du loyer de l'argent au pays», a résumé Michel Tessier, analyste chez Tassé & Associés, qui insiste: «Il ne faut toutefois pas exclure le risque de turbulence sur le dollar découlant des budgets gouvernementaux à venir, de l'incertitude planant sur le renouvellement de mandat du gouverneur de la Banque du Canada, etc.».

C'est l'éternel arbitrage inflation-chômage qui revient en force et qui, en excluant le poids d'éléments exogènes, milite en faveur d'une continuité du mouvement de baisse des taux d'intérêt au pays. Au détriment des épargnants et des retraités, mais à l'avantage des emprunteurs et des gouvernements.

Il serait légitime de croire que dans tout cela les banques subissent d'énormes pressions. Leurs activités bancaires tirant leurs bénéfices, ron-

flants sous la croûte des pertes sur prêts, de la marge ou de l'écart entre le taux exigé sur le crédit et celui versé sur l'épargne, les institutions seraient, à première vue, déchirées entre les pressions à la baisse exercées sur les taux du crédit et leur capacité à attirer l'épargne par des taux devenus ridiculement bas.

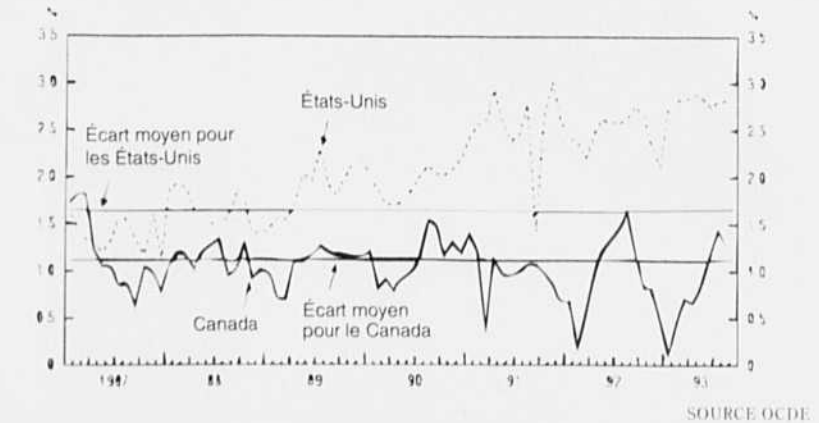
Or, c'est tout le contraire qui se vérifie. La marge sur les prêts bancaires, le «spread», n'a jamais été aussi élevée depuis un an. Devenue en définitive nulle vers la mi-1992, érodée par l'intensité de la concurrence que se livraient entre elles les banques sur le marché des prêts, cette marge est revenue depuis à 140 points dans l'intervalle du court terme, au-delà de la moyenne de 110 points observée au cours de la période 1989-1993. Dans l'intervalle du moyen-long terme, l'écart est élargi à 195 points.

Aux États-Unis, l'écart atteint près de 2,8%, comparativement à une moyenne de 1,6%. «Dans un contexte de resserrement possible de la politique monétaire américaine, cet écart inhabituel permet d'espérer que les banques américaines seront en mesure d'absorber et ou de retarder tout transfert, sur la structure des taux d'intérêt, d'une remontée des taux directeurs», a précisé Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale.

Les institutions financières disposent donc de la flexibilité nécessaire pour donner suite à l'assouplissement du loyer de l'argent au pays que voudra bien favoriser la Banque du Canada, sans compromettre leur campagne REER de janvier-février.



Gérard Bérubé



SOURCE OCDE

Cet ouvrage très attendu allie concepts et exemples en un modèle unique et original de la stratégie d'entreprise.

NOUVEAUTÉ

Fruit de 10 ans de recherches et de conseils stratégiques auprès de nombreuses entreprises canadiennes, ce livre promet de s'imposer comme ouvrage de référence pour les dirigeants d'entreprises et les étudiants en gestion.

L'entreprise stratégique : penser la stratégie

Un ouvrage indispensable pour le stratège des années 90. En librairie dès le 23 décembre 1993. Gaëtan Morin Éditeur. 620 pages, 59 \$

YVAN ALLAIRE
MIHAELA E. FIRSIROTU

L'ENTREPRISE STRATÉGIQUE :
PENSER LA STRATÉGIE



AUTEURS

Professeur Yvan Allaire,
Ph.D. (MIT),
membre de la
Société royale du Canada

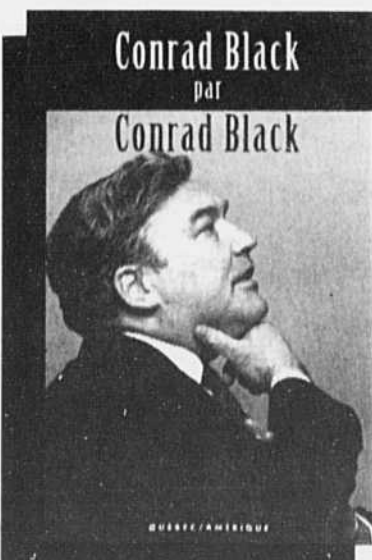
Professeure
Mihaela E. Firsiroiu,
Ph.D. (McGill)

UN DOSSIER CHOC

DE QUÉBEC/AMÉRIQUE

Conrad Black
par
Conrad Black

496 pages - 24,95\$



L'homme
derrière
l'empire

AUX ÉDITIONS QUÉBEC/AMÉRIQUE

ÉCONOMIE

EN BREF

IBM VA SUPPRIMER
10 000 POSTES EN EUROPE

Paris (AFP) - IBM prévoit de supprimer 10 000 emplois en Europe en 1994, après en avoir déjà supprimé plus de 10 000 en 1993, a indiqué hier un porte-parole d'IBM Europe. Ces nouvelles réductions d'emplois européennes font partie des 35 000 suppressions supplémentaires annoncées par «Big Blue» pour l'ensemble de ses effectifs mondiaux en juillet dernier, a indiqué le porte-parole, Joerg Winkelmann. A fin 1993, IBM, en restructuration depuis plus de deux ans, n'employait plus que 77 000 personnes en Europe (contre 110 000 à fin 1991), sur un effectif mondial de 255 000 personnes. Les résultats financiers précis d'IBM Europe n'ont pas été révélés. Toutefois, l'ensemble des filiales européennes, africaines et moyen-orientales du groupe américain devrait dégager un bénéfice opérationnel en 1993 comme en 1992, a précisé le porte-parole. «Les restructurations ont commencé à payer, et elles continueront à payer en 1994, bien que nous ne prévoyions pas pour l'instant d'amélioration de la situation économique européenne», a indiqué M. Winkelmann.

REVENUS RECORD POUR INTRAWEST

Intrawest, propriétaire notamment du Mont Tremblant, a vu ses fonds autogénérés atteindre 27,1 millions\$ au cours de l'exercice financier clos le 30 septembre 1993, comparativement à 17,4 millions\$ en 1992. Le bénéfice net s'est chiffré à 16,9 millions\$ ou 84 cents par action, par rapport à 19,6 millions\$ ou 1,03\$ par action en 1992. Le bénéfice net de 1992 comprenait un gain dilué non récurrent de 71 cents par action. Les revenus d'Intrawest pour l'exercice se sont élevés à 170,4 millions\$, un record, comparativement à 122,3 millions\$ pour l'exercice antérieur. Les ventes de l'immobilier ont augmenté de 39,9 millions à 98 millions\$ alors que les revenus des activités de ski et de villégiature sont passés de 54,9 millions à 57,4 millions\$.

SEAGRAM A AUGMENTÉ SA
PARTICIPATION DANS TIME WARNER

Washington (AP) — Seagram vient de hausser à 9,3% sa participation financière dans le conglomérat Time Warner. La distillerie de Montréal a déboursé 199,7 millions\$ entre le 12 novembre et le 16 décembre pour acheter 4,5 millions d'actions. Sa participation se chiffre donc maintenant à quelque 1,54 milliard\$, soit quelque 35 millions d'actions. C'est la troisième fois en autant de mois que Seagram renforce sa présence au sein de l'empire Time Warner. Ses actifs ont grimpé de 6,8% en octobre à 8,1% en novembre. En mai, quand les avoirs de Seagram dans Time Warner avaient augmenté légèrement au-dessus de 5%, la distillerie envisageait d'acheter jusqu'à 15% des actions de Time Warner «uniquement pour des raisons d'investissement».

PÉTROMONT A COMPLÉTÉ
SA RESTRUCTURATION

Pétromont a annoncé qu'elle avait complété avec succès sa restructuration financière. Les partenaires de Pétromont, société en commandite détenue à part égale par la Société générale de financement du Québec et par Produits chimiques et plastiques Union Carbide du Canada, ont effectué un investissement de 35 millions\$. Un syndicat bancaire a, pour sa part, consenti à l'entreprise des crédits additionnels de l'ordre de 70 millions\$. Une somme de 20 millions\$ sera investie pour permettre à l'entreprise d'offrir une gamme plus variée de produits et d'augmenter de 30% sa capacité de production de polyéthylène haute densité. Ce projet sera complété au plus tard au milieu de l'année 1994.

TÉLÉGLOBE RÉDUIT SES TARIFS

Télélobe a obtenu le 13 décembre dernier une approbation intérimaire du CRTC lui permettant de procéder le 1er janvier 1994 à une deuxième réduction des tarifs Globaccés. Ces tarifs sont payés à Télélobe par les télécommunicateurs et les revendeurs canadiens pour l'acheminement des appels quittant le Canada à destination d'outre-mer. Les nouveaux tarifs, qui touchent plus de 60 pays, se traduiront par des économies d'environ 50 millions\$ pour les télécommunicateurs et revendeurs canadiens. C'est la seconde réduction de tarifs effectuée par Télélobe depuis l'approbation par le CRTC, en septembre dernier, de nouveaux accords d'interconnexion avec et les télécommunicateurs et revendeurs.

BOMBARDIER APPROUVE
LE PROJET GLOBAL EXPRESS

En soirée hier il a été permis d'apprendre que le conseil d'administration de Bombardier avait approuvé le programme de l'avion d'affaires à grande distance franchissable Global Express de Bombardier.

Rectificatif

Dans notre article intitulé *La Banque Nationale confie ses services informatiques à IBM*, nous avons commis une erreur à propos de la fonction de M. Léon Courville. Au lieu de premier vice-président et chef des opérations, il fallait lire président et chef des opérations de la Banque Nationale. En effet, M. Courville a été nommé à ce poste il y a un mois environ. Mille excuses.

Victoire canadienne
dans le bois d'oeuvre

Les producteurs déboutés songent à en appeler
de la décision d'un comité d'experts

GÉRARD BÉRUBÉ
ET PRESSE
CANADIENNE

Le Canada a remporté une importante victoire hier dans le dossier du bois d'oeuvre. Un groupe spécial d'experts établi en vertu de l'Accord sur le libre-échange a rejeté tous les arguments que le département américain du Commerce avait présentés pour imposer un droit de 6,51% sur les exportations canadiennes de bois d'oeuvre. Ce groupe reconnaissait ainsi l'argumentaire développé par M. Feldman, procureur du Québec pourtant révoqué par le ministre des Affaires sociales il y a deux semaines.

L'organisation américaine qui s'opposait au Canada dans ce dossier, la Coalition pour des exportations équitables de bois, a cependant fait savoir hier qu'elle demanderait la formation d'un comité de contestation extraordinaire pour revoir ce jugement. Si ce comité est effectivement constitué, le droit de 6,51% demeurera en place jusqu'à la fin des procédures. La Coalition a fait valoir que les experts canadiens ont outrepassé leur juridiction et ont politisé leur décision pour réclamer la formation d'un comité de contestation extraordinaire.

Les États-Unis ont eu recours à cette procédure d'appel à deux reprises depuis la mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange, mais ils ont perdu la partie dans les deux cas. Il s'agissait des causes du porc frais, gelé et surgelé et du porc vivant.

Experts mais patriotes

La décision du groupe spécial d'experts, rendue hier, n'a pas été unanime. Les trois experts d'origine canadienne ont donné raison au Canada, alors que les deux experts d'origine américaine ont davantage retenu les arguments du département du Commerce.

La majorité a déterminé que les droits de coupe fixés par les provinces et les restrictions à l'exportation des billes de bois établies en Colombie-Britannique ne constituaient pas des subventions déloyales.

Toutefois, les cinq experts ont été unanimes à recommander au département du Commerce d'exclure de cette cause deux firmes québécoises, les Industries Maibec et Matériaux Blanchet.

Ces deux entreprises sont situées tout près de la frontière américaine, et produisent du bois d'oeuvre surtout à partir de billots américains. Elles n'ont donc presque pas bénéficié des programmes provinciaux que contestait l'administration américaine. Elles auraient dû être exclues dès le début, mais elles ne l'ont pas été parce qu'elles avaient envoyé leurs documents au département du Commerce après la date limite.

Le directeur de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec,

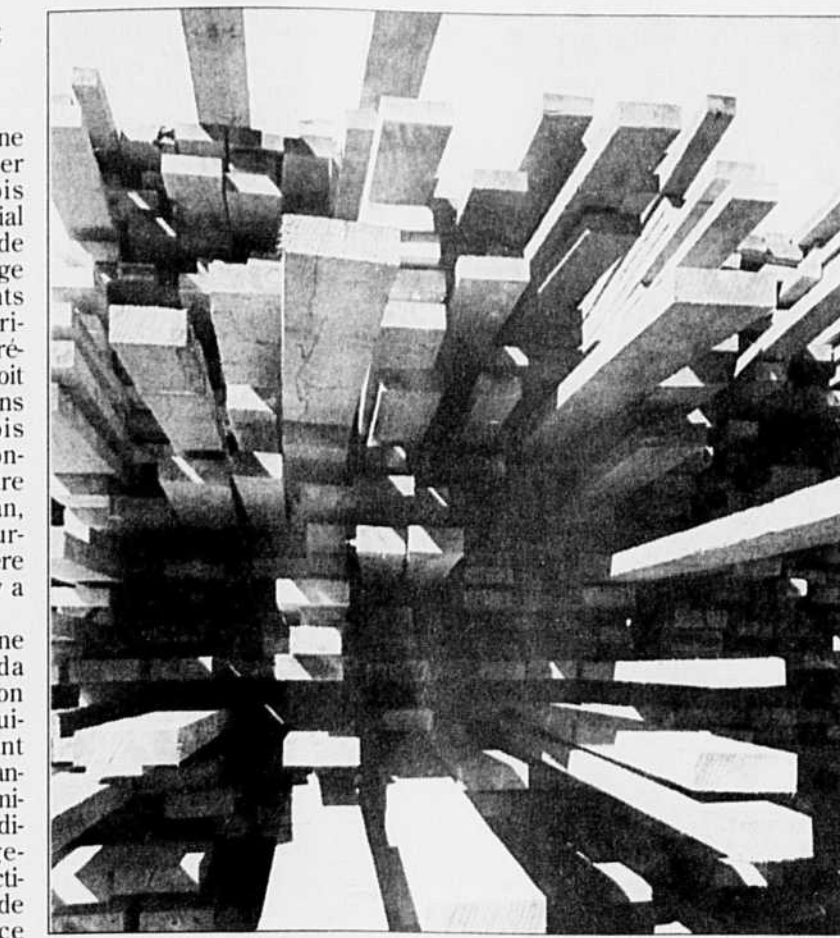


PHOTO ARCHIVES

Gaston Déry, s'est montré extrêmement satisfait de ce dernier point. Il a affirmé au cours d'un entretien téléphonique que cette décision allait assurer la viabilité économique des Industries Maibec et de Matériaux Blanchet «à très long terme», et qu'elle allait signifier des retombées d'environ 1 million\$ pour elles.

M. Déry s'est également montré «très très content» de la décision principale; il a indiqué cependant qu'il ne s'agissait là que d'une réaction préliminaire, et que son association aurait une réaction plus officielle à communiquer lundi, après avoir digéré les 200 pages de la décision.

«La véritable bataille nous attend toutefois le 24 janvier prochain, lorsque la question des préjudices soi-disant causés à l'industrie forestière américaine sera débattue», a ajouté M. Déry. Mais la décision d'aujourd'hui (hier) augure bien pour le 24.

Le ministre québécois des Affaires internationales John Ciacia s'est également montré extrêmement satisfait hier.

Le ministre a créé une sérieuse controverse à la fin de novembre lorsqu'il a congédié l'avocat qui s'occupait des intérêts du Québec dans cette cause, Elliot Feldman, pour en engager un autre et ce, malgré les nombreux succès apparaissant au palmarès de M. Feldman. M. Ciacia est revenu sur ses explications, hier, en disant qu'il n'aurait pas les arguments qu'avait présentés M. Feldman.

Celui-ci avait tenté de faire exclure le Québec de la cause parce que le département du Commerce avait reconnu que les

entreprises québécoises de bois d'oeuvre ne bénéficiaient que de 0,01% de subventions. Le département avait cependant imposé le taux national de 6,51% aux exportations québécoises.

M. Ciacia a déclaré qu'il n'aurait pas l'idée d'essayer de convaincre des experts du Canada et des États-Unis de traiter le Québec comme un pays différent. Il a affirmé qu'il avait envoyé un message clair le 22 novembre dernier en changeant d'avocat et de stratégie: il a fait savoir que le Québec faisait partie du Canada.

Il a ajouté que c'était justement l'approche canadienne que le groupe spécial d'experts avait adoptée dans sa décision.

Or, la réalité mériterait probablement d'être nuancée, d'autant plus que M. Ciacia a reconnu cette semaine, au cours d'une entrevue accordée au DEVOIR, que la décision d'hier reposait sur les actions posées par M. Feldman et non sur les

nouveaux procureurs, «qui ne sont appelés qu'à prendre la relève advenant une défaite». Ces nouveaux procureurs, travaillant pour la firme Akim Gump, ont été présentés par M. Ciacia comme étant «une police d'assurance».

Porc et magnésium

En acceptant la carte de la spécificité, à savoir que les bénéfices découlant d'avantages sujets à un droit compensatoire ne revenaient pas uniquement aux

usines de sciage mais s'étendaient à tous les utilisateurs, le groupe spécial d'experts a reconnu hier l'argumentaire développé par M. Feldman dans plusieurs autres causes, dont celle portant sur le porc vivant; le département du Commerce américain pouvait toujours capitaliser, pour sa part, sur une décision défavorable au Québec dans la cause du magnésium, rendue mardi dernier, un dossier mené par Akim Gump.

Cette notion de spécificité élaborée par l'avocat révoqué du Québec, présentée par les procureurs américains de l'Association des manufacturiers du bois de sciage du Québec comme étant celle qui a remporté le plus de succès dans ce type de dossier, aurait également servi à persuader trois groupes spéciaux d'experts différents dans le passé et aurait conduit à une première victoire, en 1983, dans le litige du bois d'oeuvre.

Le comité
a reconnu
l'argumentaire
du procureur
du Québec
pourtant
révoqué il y a
deux semaines.

La loi créant Innovatech-Québec est adoptée

Penser en termes
de «région technologique»SERGE LAPLANTE
LE DEVOIR

Québec — L'Assemblée nationale a adopté, jeudi, dans les heures précédant l'ajournement sessionnel, le projet de loi 147 créant la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches.

Favorable à ce projet de loi, une des mesures du plan de relance de l'emploi dévoilé par le gouvernement le 30 novembre dernier, l'opposition officielle avait donné son accord pour une adoption rapide, malgré son dépôt après le 15 novembre, date limite de présentation d'un projet de loi pour son adoption à la présente session.

Semblable à la Société Innovatech du Grand Montréal, la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches a été créée pour gérer le fonds Innovatech, doté d'un capital de 60 millions\$ pour 5 ans. Sa mission est de promouvoir et soutenir les initiatives propres à accroître la capacité technologique de la grande région de Québec. Elle pourra aider financièrement des projets d'innovation technologique ayant un potentiel structurant sur l'économie régionale. Elle aura comme objectif

La nouvelle
société a
comme objectif
de soutenir les
entreprises
à forte
valeur ajoutée.

de soutenir en priorité le développement des pôles régionaux de compétence, les entreprises à forte valeur ajoutée, assurant des emplois stables et durables. Innovatech Québec pourra décider, sans devoir requérir une autorisation du ministre des finances ou du gouvernement, de toute aide financière de moins de 5 millions \$, prévoit également la dissolution de la Société au terme d'une période de cinq ans.

Participant au débat sur l'adoption, le député de Lévis, M. Jean Garon, a rappelé que l'opposition demandait depuis deux ans la création d'un tel organisme. Il a exprimé le souhait que cette loi «contribue à créer une solidarité régionale plus forte», et s'est dit d'avis qu'il ne faudra plus penser en terme de parc technologique mais de «région technologique».

Pour le porte-parole des milieux socio-économiques de la région, monsieur Jacques Desmeules, président du Groupe d'action pour l'avancement technologique et industriel de la région de Québec (GATI), la «diligence et la collaboration dont a fait preuve le parti au pouvoir et l'opposition officielle dans le cheminement de ce dossier permettront à la région de retirer d'importants bénéfices de ce nouvel outil dès 1994».

Le taux
d'inflation
reste sous
la barre
des 2%

Ottawa (PC) — Le taux annualisé de l'inflation s'établissait à 1,9%, en novembre, affichant ainsi le même niveau qu'en septembre et octobre.

Depuis le mois de mars dernier, le taux annualisé d'accroissement des prix à la consommation s'est maintenu sous les 2%, variant de 1,6 à 1,9%, précise Statistique Canada.

Sur une base mensuelle, le taux d'inflation, mesuré à l'échelle de l'indice des prix à la consommation, a augmenté de 0,5% entre octobre et novembre, trois des sept principaux secteurs économiques ayant connu des hausses.

Hausse de 6,4%
du prix des autos

On a noté une hausse de 2,6% dans le domaine du transport, due pour une grande part à un accroissement de 6,4% du prix des automobiles.

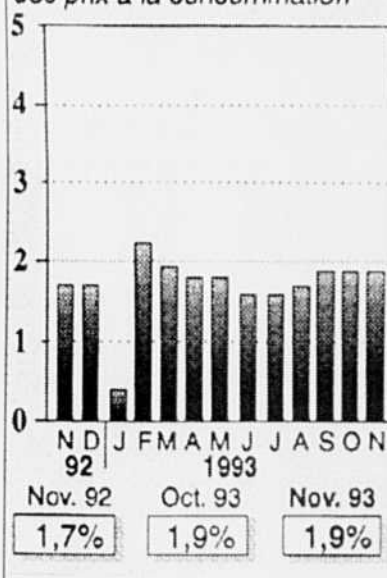
L'indice du prix des aliments a grimpé de 0,4%, à cause du prix plus élevé de certains légumes importés et de la volaille.

Les prix des produits du tabac et des alcools ont également très légèrement grimpés de 0,1%.

Les prix dans le domaine du loisir, de la lecture et de l'éducation sont demeurés inchangés tandis que ceux du logement, du vêtement et de la santé ont fléchi.

Le taux d'inflation, basé sur l'indice 100 établi en 1986, était de 131,5 en novembre, ce qui signifie qu'un panier de biens coûtait 100\$ en 1986 en coûtait 131,50\$ le mois dernier.

Taux d'inflation

L'évolution annuelle de l'indice
des prix à la consommationPierre Charbonneau
à la présidence
du Centre financier
de Montréal

LE DEVOIR

Le président du conseil d'administration du Centre financier international de Montréal (CFI Montréal), Bruno Rivest, également gouverneur, président et chef de la direction (démisionnaire) de la Bourse de Montréal, a annoncé que Pierre Charbonneau assumera désormais la responsabilité de président du CFI Montréal.

M. Charbonneau a oeuvré respectivement au sein du Mouvement Desjardins, de la Banque Toronto-Dominion ainsi qu'à la Banque fédérale de développement où il agissait à titre de vice-président principal, Finances et chef de la direction financière.

Le Bureau des Établissements Financiers Internationaux de Montréal a été créé par le gouvernement du Québec, la Ville de Montréal et la Bourse de Montréal dans le but d'accueillir des institutions financières et leur offrir un traitement fiscal privilégié, une réglementation plus souple et des services sur mesure.



RÉSIDENCES
DE PRESTIGE

985-3322



UNE RETRAITE CAMPAGNARDE

Située à Portneuf, terre de 130 arpents carrés, garage étابل, poulailler, remise à bois, 30% boisé naturel, 30% plantation, 40% culture, ruisseau et vue sur le fleuve, propriété ancestrale très bien conservée. Une occasion unique. Agissez vite!

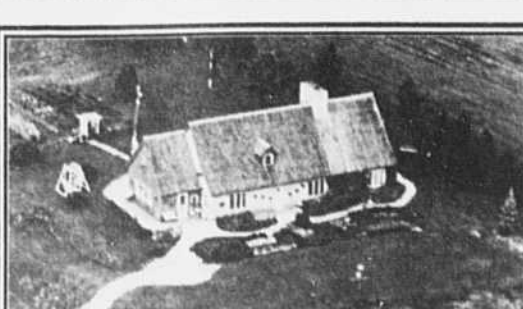
Andrée Ouellet: (418)337-2107
RE/MAX Capitale Courtier: (418) 627-3120



Piedmont (Laurentides)

Sur la montagne, luxueuse résidence, toit cathédrale, vue exceptionnelle sur 3 centres de ski et terrain de golf, terrain paysager de 29.571 pi. ca. Maison sur 3 niveaux de 1344 pi. ca. chacun plus mezzanine de 180 pi. ca. garage 14 x 24 pi., stationnement 6 autos, 5 chambres, 2 1/2 s. bains, 2 cuisines, s. jeux, 3 laviers en pierre, thermopompe, système d'alarme. Possibilité conversion 2 logements. Construite il y a 7 ans. Prix: 315.000 \$

Rens.: (514) 227-5688

ISLE D'ORLÉANS
Domaine à vendre

Maison de 73 pieds par 26 pieds sur 3 étages. Extérieur en pierres calcaires. Deux foyers. Maison secondaire de 34 pieds par 26 pieds. Bâtimens adjacents sur ferme de 42 arpents. Magnifique vue sur le fleuve. Circulation marine. Prix demandé: 649.500.00\$ négociable. «Un véritable havre de paix»

Contacteur: Rolande Michaud
Tél.: (418) 660-1632 ou 829-3792





Inutile de frotter le combiné, faites simplement le 0.

Nos téléphonistes vous renseigneront sur les indicatifs régionaux, les fuseaux horaires, les tarifs. Ils seront souvent d'un secours providentiel – et économique – lorsque vous appellerez de personne à personne, surtout la cousine Germaine

qui est en vacances au Turkestan oriental! Alors, quand il s'agit d'appeler très loin, ou plus près, une seule entreprise vous offre un tel service 24 heures sur 24. Et vous la connaissez bien.

Bell

• ÉCONOMIE •

La Confédération des caisses populaires assainit le bilan de Trusco Desjardins

Engagement pris lors de l'achat du Groupe La Laurentienne

FRÉDÉRIC TREMBLAY
PRESSE CANADIENNE

Fiducie Desjardins et Crédit Industriel Desjardins (CID), deux filiales à part entière de Trusco Desjardins, ont procédé à la vente de leurs mauvais actifs à une nouvelle société qui relèvera directement de la Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec.

Cette transaction a pour but premier d'assainir le bilan des deux filiales de Trusco Desjardins, conformément à un engagement pris par le Mouvement Desjardins dans le cadre de l'achat de la Corporation du Groupe La Laurentienne. Trusco Desjardins fera bientôt partie de la nouvelle Société financière Desjardins Laurentienne, créée dans le cadre de la transaction entre Desjardins et La Laurentienne.

Desjardins s'était engagé dans le prospectus remis aux actionnaires de La Laurentienne d'assainir le bilan de Trusco Desjardins.

En vertu des termes de la transaction annoncée hier, 350,4 millions\$ d'éléments d'actif de Fiducie Desjardins et de CID, dont 228,5 millions\$

sont constitués de prêts improductifs, ont été vendus à la nouvelle entité de Desjardins, qui porte le nom de Société d'administration d'actifs commerciaux Desjardins (SAACD).

Des éléments d'actif vendus, une portion de 121,9 millions\$ représente des prêts «à risque élevé». Avant la transaction, l'actif total de Trusco Desjardins se chiffrait à 2,9 milliards\$.

Le vente des actifs à la SAACD s'est faite à leur valeur marchande, soit 295,2 millions\$. La différence avec leur valeur comptable provient de provisions pour pertes de 55,2 millions\$ qui ont été assumées par Fiducie Desjardins et CID.

Les deux filiales de Trusco Desjardins ont consenti à la SAACD un prêt lui permettant d'acquiescer leurs actifs improductifs ou à risque élevé.

Joint hier par La Presse Canadienne, le vice-président Finances chez Trusco Desjardins, Bernard Larue, a indiqué que la transaction permettra à sa société d'enregistrer «un petit profit» en 1994.

«On croit que la situation financière de Trusco Desjardins va prendre du mieux graduellement au fil des

années et enregistrera des profits de plus en plus substantiels», a indiqué M. Larue.

Eprouvée comme bien d'autres sociétés de fiducie par le marasme du secteur immobilier, Trusco Desjardins a essuyé des pertes importantes au cours des deux dernières années. En 1991 et 1992, le groupe a subi des pertes totales de 39 millions\$. Au cours des trois premiers trimestres de l'année en cours, Desjardins a déclaré un manque à gagner de 33 millions\$ sur un chiffre d'affaires de 100 millions\$.

Quant à la nouvelle société, la SAACD, M. Larue a indiqué qu'on s'attendait à ce qu'elle enregistre des pertes en 1994. «Pour 1995, nous avons fait des projections à l'interne qui ne sont pas publiques», a-t-il ajouté.

Cette opération d'assainissement du bilan de Trusco Desjardins s'inscrit dans la suite logique de la fermeture du capital (privatisation) de la société effectuée en octobre dernier. «Cela était essentiel à la réalisation de la transaction que nous annonçons aujourd'hui (hier)», a précisé M. Larue.

Des Québécois à l'honneur



DANS LE CADRE des sixièmes Entretiens du Centre Jacques-Cartier tenus à Lyon, Pierre Marc Johnson, avocat et ancien premier ministre du Québec, Richard Drouin, président du conseil d'Hydro-Québec, et Claude Béland, président du Mouvement Desjardins, ont reçu un doctorat honoris causa lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 8 décembre dernier. À cette même occasion Gabriel Savard, pdg de la Société de développement industriel du Québec, et Raymond Gagné, président et chef des opérations d'Investissements Desjardins, se sont vus remettre la Médaille du Centre Jacques-Cartier.

Escompte à la sauce nippone



PHOTO AP

LA MODE est aux magasins d'escompte à l'américaine, au Japon, où des clients cherchent la bonne affaire dans un commerce de Tokyo.

Agriculture

Les États-Unis ne se laisseront pas distancer par la CEE

Ils répondront dollar pour dollar

Washington (AFP) — Les États-Unis «ne se laisseront pas distancer» par la Communauté Européenne dans la course aux exportations agricoles et ils répondront «dollar pour dollar» aux subventions européennes, a déclaré vendredi Mike Espy, secrétaire américain à l'Agriculture.

«Nous répondrons dollar pour dollar avec les nouvelles règles» de l'accord intervenu à Genève sur l'Uruguay Round, a-t-il déclaré lors de sa première conférence de presse après l'accord. «Nous ne permettrons pas une situation non-concurrentielle», a-t-il ajouté.

Pour autant, certaines productions comme les cacahuètes, les produits laitiers, le coton, le sucre et le tabac continueront de bénéficier de protections aux États-Unis.

Washington autorisera les importations de cacahuètes ou de produits laitiers à hauteur de 3% la première année et 5% au bout des six ans de l'accord.

Le département de l'agriculture estime que sur le milliard de dollars par an allant aux subventions américaines à l'exportation, 370 millions pourront être économisés.

Les marchés européens s'ouvriront davantage aux fromages, aux raisins, aux pommes, aux asperges, aux amandes et noix. Le Japon et la Corée accepteront davantage de riz et d'huile de soja. Le Japon acceptera plus d'huile, de blé, de bœuf et de produits laitiers, la Corée acceptera plus de porc, de bœuf, de volailles et d'oranges, ont expliqué les responsables du département de l'agriculture.

Salaire des banquiers

Allan Taylor tout près du million\$

Toronto (PC) — Le président du conseil d'administration de la Banque Royale, Allan Taylor, a reçu une augmentation salariale de 50 000\$ cette année, élevant son salaire de base à 941 667\$, a déclaré l'institution bancaire hier.

Cette rémunération surpasse celle consentie aux homologues de M. Taylor des autres banques, mais M. Taylor n'a pas reçu de boni, ce qui peut avoir pour effet d'accroître sensiblement les émoluments.

A titre d'exemple, Matthew Barrett, président du conseil de la Banque de Montréal, a reçu un salaire de 850 000\$ et un boni de 900 000\$, pour un total de 1,75 million\$ cette année.

Le circulaire d'information précise qu'aucun boni fut versé aux hauts dirigeants de la Banque Royale parce que les résultats financiers de l'institution n'ont pas rencontrés les objectifs visés. Taylor, également chef de la direction, a reçu, de plus, 202 499\$ à titre de compensation annuelle autre, incluant les avantages fiscaux reliés à sa résidence, propriété de la banque, à

sa voiture louée, à ses cartes de membre et à ses frais de direction.

Calculé sur la performance, Taylor a également eu droit à un congé de 115 343\$ découlant d'un prêt sans intérêt. Au total donc, sa rémunération a atteint 1,29 million\$.

Les banques ont dévoilé la rémunération de leurs dirigeants pour la première fois, cette année, se pliant ainsi à la nouvelle législation de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

La rémunération versée aux dirigeants d'autres banques est:

■ 925 000\$ en salaire pour Richard Thomson, président du conseil de la Banque Toronto-Dominion (pas de boni);

■ 786 333\$ à Peter Godsoe, chef de la direction de la Banque ScotiaBank, incluant un boni de 102 565\$;

■ 2,61 millions\$ à Cedric Ritchie, président du conseil de la Banque Scotia, comprenant un salaire de 252 055\$, un versement de près de 1,08 million\$ au fonds de pension et 112 907\$ à titre d'autres compensations.

• CARRIÈRES ET PROFESSIONS •

DIRECTEUR, ÉQUIPEMENT AGRICOLE

Temiskaming Grain Marketing Co-operative, pilier du domaine des produits, fournitures et machines agricoles dans le nord de l'Ontario, est à la recherche d'un bon équipier pour diriger son centre de ventes et services de machines agricoles situé à Earlton.

Ce poste est rempli de défis et est une excellente occasion d'avancement pour un administrateur d'expérience ayant de bonnes qualités de chef, faisant preuve d'initiative et très doué pour augmenter les ventes ainsi que la part du marché dans l'industrie des machines agricoles. Bien sûr, le bilinguisme est un atout absolu.

Les candidats qu'une telle carrière intéresse doivent envoyer leur curriculum vitae décrivant leurs compétences au:

Chef du personnel
Services du personnel de la Co-opérative
C.P. 527, succursale «A»
Mississauga, Ontario
L5A 3A4

RÉSIDENTE DE LACHUTE DIRECTEUR(TRICE) GÉNÉRAL(E)

Établissement

La Résidence de Lachute est un centre d'hébergement de soins de longue durée pour personnes âgées, de 52 places, et offre des services à une clientèle anglophone, classée 113F.

Responsabilités

Sous l'autorité du conseil d'administration, la personne est responsable de l'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la loi, les politiques, les directives émises par le conseil d'administration et par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Exigences

- Excellente connaissance de la langue française écrite et parlée.
- Maîtrise en gestion, en administration de la santé ou toute discipline connexe et expérience minimale de trois (3) ans dans la gestion. L'absence de maîtrise pourrait bien compensée par une expérience exceptionnelle. La connaissance du réseau de la santé et des services sociaux serait un atout.
- Capacité de planification, d'organisation, de gestion et de leadership.
- Empathie envers les personnes âgées, excellente habileté en communication et en gestion des ressources humaines.

Rémunération

La rémunération et les conditions de travail sont conformes aux normes du ministère de la Santé et des Services sociaux (classe 15).

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 14 janvier 1994, à 12 h 00, au:

Président du comité de sélection
3320 Chemin Ile aux Chats
Lachute (Québec)
J8H 3B8

UNIVERSITÉ LAVAL

Département d'histoire

Faculté des lettres

HISTOIRE DE L'EUROPE CONTEMPORAINE

Poste de professeur, professeure au Département d'histoire
Poste à temps complet. Rang ouvert.

Entrée en fonction: entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 1994.

Qualifications:

1. Doctorat ou l'équivalent.
2. Spécialisation en Europe contemporaine.

La préférence sera accordée dans l'ordre:

- à l'excellence de la candidature, particulièrement quant au caractère novateur de la méthode
- à une spécialisation en histoire du XX^e siècle
- à une spécialisation dans un champ géographique autre que la France

Description du poste:

1. Enseignement aux trois cycles en histoire de l'Europe contemporaine.
2. Recherches et publications en histoire de l'Europe contemporaine.
3. Participation à la vie universitaire.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

En accord avec les exigences du Ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents au Canada.

Faire parvenir avant le 15 mars 1994 un curriculum vitae et trois lettres de recommandation.

Marc Vallières, directeur
Département d'histoire
Université Laval, Québec
G1K 7P4
Tél.: (418) 656-5197
Télécopie: (418) 656-3603

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS

Poste de professeur, professeure au Département d'histoire

Poste à temps complet. Rang ouvert.

Entrée en fonction: entre le 1^{er} juin et le 1^{er} septembre 1994.

Qualifications:

1. Doctorat en Histoire
2. Spécialisation en histoire des États-Unis.

Description du poste:

1. Enseignement aux trois cycles en histoire des États-Unis.
2. Recherches et publications en histoire des États-Unis.
3. Participation à la vie universitaire.

L'Université Laval applique un programme d'accès à l'égalité.

En accord avec les exigences du Ministère de l'Immigration du Canada, cette offre est destinée en priorité aux citoyennes et citoyens canadiens et aux résidentes et résidents permanents au Canada.

Faire parvenir avant le 15 mars 1994 un curriculum vitae et trois lettres de recommandation.

Marc Vallières, directeur
Département d'histoire
Université Laval, Québec
G1K 7P4
Tél.: (418) 656-5197
Télécopie: (418) 656-3603

AVEZ

-vous acheté ces titres aux endroits indiqués.



Demandez notre vidéocassette gratuite. Un enregistrement de 2h25 incluant un cours d'analyse de 36 minutes. DECISION-PLUS (514) 392-1366


ROLEX



Double gage de qualité: Rolex

*Qualité éprouvée
 et présentation classique.
 Rolex est à l'avant-garde
 et donne l'heure juste,
 tout en créant les normes
 incontestables de qualité.
 La Rolex Day-Date et la
 montre Datejust pour
 dames à remontage*

*automatique peuvent être
 portées sans dommage
 jusqu'à une profondeur de
 500 pieds grâce à leur
 boîtier étanche Oyster.
 Réalisées en or 18 carats,
 elles offrent une qualité
 inégalée, tant sur terre
 que sur mer.*

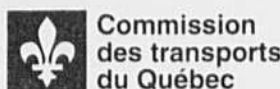
Bijouterie
GAMBARD

Vente et service technique

630-A, rue Cathcart, Montréal, centre-ville

866-3876

Avis de la Commission des transports du Québec



La Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi sur le camionnage (L.Q. 1987, c.97), la Loi sur les transports (L.R.Q. c. T-12) et la Loi sur le transport par taxi (L.R.Q. c. T-11.1) et aux règlements qui en découlent. Ces avis contiennent les natures de demandes introduites à la Commission qui requièrent une publication, les avis que la Commission donne de son propre chef ainsi que les informations qui intéressent les demandeurs ou les titulaires de permis.

Les rubriques sont classées, lorsqu'il y a des avis à donner, comme suit, autobus, taxi, «camionnage local, intra et extra-provincial», camionnage en vrac, location, maritime, avis divers et information générale.

Toute opposition ou intervention qui peut être faite selon les règles doit l'être dans le délai indiqué dans la rubrique et signifié au requérant.

Le texte complet d'une demande ou d'un avis peut être consulté à la Commission durant les heures régulières d'ouverture des bureaux.

AUTOBUS

Délai d'opposition ou d'intervention:
10 jours du présent avis

M93-60925-8
AUTOBUS AUGER MÉTROPOLITAIN INC.
147, rue principale
Châteauguay (Québec)
J6K 1G2
PROCUREUR: PAQUETTE, PERREAU & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: De Châteauguay (cinéma 5 - coin Saint-Jean-Baptiste et Rameau, Marché Maxi - coin Saint-Jean-Baptiste et Lauzon, Centre Polydium - boul. Maple, Dépanneur Couche-Tard - coin Deguire et Principale), Lévis (Arche de la presqu'île Asselin) et Beauharnois (coin Richardson et Ellice) Aux centres de ski suivants: Jay Peak (U.S.A. Vermont), Mont-Tremblant (Mont-Tremblant), Mont-Orford (Magog), Mont-Blanc (Saint-Faustin), Owl's Head (Pottou), Mont-Saint-Sauveur (Saint-Sauveur), Le Massif (Saint-Philémon) et Mont-Saint-Anne (Beauport)
Horaire et fréquence: Selon les horaires déposés au dossier.
Clientèle: Skieurs abonnés ou participants aux excursions de ski planifiées par le club Chat-o-ski.
CATEGORIE D'AUTOBUS: A1, A2, A5
Durée: du 9 janvier au 30 avril 1994 ou jusqu'à ce que la décision du permis permanent soit rendue.

Délai d'opposition ou d'intervention:
21 jours du présent avis

M93-60789-8
AUTOBUS TRANSCO (1988) INC.
7973, Hann-Bourassa Est
Montréal (Québec)
H1E 1N9
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: de Pointe-Claire, Dorion, Saint-Zotique à la Frontière Québec — Ontario à destination de Cornwall
CLIENTÈLE: employé(e)s de Mont News Printing
HORAIRE ET FREQUENCE: sept jours / semaine. Aller: départ de Pointe-Claire: 07h30, 15h30, 17h30, 20h30 et 23h30. Retour: départ de Cornwall: 09h00, 17h00, 19h00, 22h00 et 01h00.
CATEGORIE D'AUTOBUS: A4, A5
DURÉE: du 23-01-94 au 30-11-94

M93-60842-5
2761157 CANADA INC.
14, place Colbert
Kirkland (Québec)
H9H 3S8
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT PAR ABONNEMENT
TERRITOIRE: Anjou, Montréal, Montréal-Ouest, Verdun, Westmount, Côte-Saint-Luc, Châteauguay
CLIENTÈLE: personnes handicapées ayant besoin d'un service de transport pour aller à l'hôpital ou au Centre de traitement ou au Centre d'accueil
HORAIRE ET FREQUENCE: 24 heures / par jour, tous les jours. Service disponible sur appel
CONDITION ET RESTRICTION: aucun transport pour les personnes ayant besoin d'urgence Santé
CATEGORIE D'AUTOBUS: A7
DURÉE: 5 ans

M93-60912-6
AUTOCAR ORLEANS EXPRESS INC.
533, rue Ontario Est # 350
Montréal (Québec)
H2L 1N8
PROCUREUR: OGILVY, RENAULT
MODIFICATION D'HORAIRE, PARCOURS ET/OU FREQUENCE
Demande de modifier ses horaires sur les permis suivants:
Routes: Laval - Québec et Montréal - Trois-Rivières - Québec (permis 8-M-000882-015B, 016B, 017A, 018A, 019A, 020B, 021A, 022A, et 026B)
routes: Trois-Rivières - Grand-Mère (permis 8-M-000882-029B)
Routes: Montréal - Québec Express (permis 8-M-000882-023A ET 024B)
Date d'affichage: du 2 au 11 décembre 1993.

M93-60912-6
2946-7537 QUÉBEC INC.
21, 10ème Avenue
Rimouski-Est (Québec)
G5L 7L3
PROCUREUR: VÉZINA, POULIOT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOUVEAU
Territoire(s) autorisé(s): Pointe-au-Père, Rimouski-Est, Rimouski, Saint-Mathieu-de-Rieux, Saint-Gabriel, Trois-Pistoles
Catégorie d'autobus: A1
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement.
Durée: 5 ans

M93-60912-6
2946-7537 QUÉBEC INC.
21, 10ème Avenue
Rimouski-Est (Québec)
G5L 7L3
PROCUREUR: VÉZINA, POULIOT & ASS.
DEMANDE DE PERMIS
TRANSPORT NOUVEAU
Territoire(s) autorisé(s): Pointe-au-Père, Rimouski-Est, Rimouski, Saint-Mathieu-de-Rieux, Saint-Gabriel, Trois-Pistoles
Catégorie d'autobus: A1
Horaire et fréquence: Sur demande
Clientèle: Groupes de personnes exclusivement.
Durée: 5 ans

5. Le service doit être fourni pour le compte de:
Vacances Air Transat
300, Léo Pariseau
Suite 400
C.P. 2100 Place du Parc
Montréal (Québec)
H2W 2P6

Les Tournées Club Sélect Inc.
874, Arch

1- L a n g u e

Le Greffier,
LÉON LABERGE
Montréal, le 18 décembre 1993


**YALE KLINE
LEVITSKY FELDMAN INC.**
Syndic de faillite
1980, rue Sherbrooke
Ouest, 10^e étage
Montréal, Québec
H3H 1E8
Tél. : 937-6392
Téléc. : 933-9710

9498 — Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SIDAC Carrefour du Plateau Mont-Royal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1994 et imposant une cotisation.

Le Greffier,
LÉON LABERGE
Montréal, le 18 décembre 1993

TÉL.: 985-3344

AVIS PUBLICS

FAX: 985-3340

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT D'IBERVILLE, COUR PETITES CREANCES, NO. 755-32-00055-922. Le greffier pour et au nom de ANDRÉ LORÉ GÉROUX, Partie demanderesse, -vs- DIANE LARAMEE, Partie défenderesse. Le 28ème jour de décembre 1993, à 10h00, au 11 BOUDBEAU, LACOLLE, district d'Iberville, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de: DIANE LARAMEE, saisis en cette cause, consistant en: 1. four micro-onde, 1 TV couleur Ecran Panasonic 55 pouces, 1 vidéo VHS Samsung, 1 TV portable Mitsubishi, Conditions ARGENT COMPTANT et/ou CHEQUE VISE. Information: J.P. Van Brazeau, Huisier (514) 342-1335, Brazeau & Associés HUISSIERS, 232, rue Principale, P.O. 652, St-Jean-sur-Richelieu, J3B 6Z8.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR DU QUÉBEC, NO. 700-27-000210-938. Receveur des amendes pour le Procureur général. Partie demanderesse, -vs- Maurice Wolman, Partie défenderesse. AVIS LEGAL. Preniez avis que le 29e jour de décembre 1993 à 13h00, au domicile du défendeur, Maurice Wolman, au 378 rue Chemineau, Rosemère, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets saisis en cette cause, consistant en: 1 scie à ruban Delta, 1 perceuse radiale Black and Decker, 1 banc de scie 10 po. King, 8 boîtes de chène à plancher, 1 filière 4 trons, 1 chargeur de batterie Century, 4 lampes de scie de 10 pouces, 2 lampes de scie de 7 pouces, 1 aspirateur Singer, 1 téléviseur Gold Star, 1 système de son Gold Star, 1 vidéo Samsung, 1 vidéo GE, 1 téléviseur Mitsubishi, LE TOUT S'EXÉCUTERA LE JOUR DE DÉCEMBRE 1993, à 13h00, au domicile du défendeur, Maurice Wolman, au 378 rue Chemineau, Rosemère, district de Terrebonne, ce 16 décembre 1993. JEAN RED, HUISSIER, 751471-5619.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. C492-004925. COUR MUNICIPALE, VILLE DE SAINT-AGATHE, Partie demanderesse, -vs- STEPHANE MARTIN, Partie défenderesse. AVIS PUBLIC EST PAR LE PRÉSENT donné que les effets mobiliers du défendeur saisis en cette cause, seront vendus à 13h00, le 29e jour de DÉCEMBRE 1993, saisis: 1 véhicule de marque Pontiac Regent, 1984, 2 portes, et acc. Pontiac Regent, 1984, 2 portes, et acc. LESOUMS EFFETS seront vendus pour argent comptant au plus offrant et dernier enchérisseur. DONNE À ST-JÉRÔME le 16e jour de DÉCEMBRE 1993, FILLION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 de Marigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1. Tél. 436-8282.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, NO. 500-05-016025-924. COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT. Protonotaire adjoint. SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE, Partie demanderesse en intervention forcée.

FINANCE AND INVESTMENT ESTABLISHMENT, Partie défenderesse en intervention forcée.

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Finance and Investment Establishment de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, salle 1100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans LE DEVOIR (section des avis légaux).

Une copie de la déclaration en intervention forcée a été remise au greffe à l'intention de Finance and Investment Establishment. Lieu: Montréal. Date: 14 décembre 1993. MICHEL MARTIN, P.a.

Preniez avis que la compagnie LES INVESTISSEMENTS AGB INC. dont le siège social est le 1 Charles de Longueuil, Ste-Julie, P.Q. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, NO. 700-05-002027-930. COUR SUPÉRIEURE

BANQUE NATIONALE DU CANADA, Demanderesse

BERNARD ROY, c. et CAROLE BONNIER, Défendeurs

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS INC., c/s-qualité de syndic à la faillite de Carole Bonnier, et

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE DEUX-MONTAGNES, Mis-en-cause

ORDONNANCE PAR ORDRE DE LA COUR

Avis est, par les présentes, donné au co-défendeur, Bernard Roy, qu'une (1) copie d'un AVIS DE SOIXANTE JOURS a été laissée à son intention au greffe de la Cour Supérieure du district de Terrebonne situé au 400, rue Laviolette, à Saint-Jérôme, Province de Québec. De plus, le co-défendeur est requis de se présenter au greffe de ladite Cour Supérieure du district de Terrebonne pour prendre connaissance lui-même dudit avis de soixante jours vu le fait que la présente ordonnance lui vaut signification dudit avis de soixante jours. VEUILLER AGIR EN CONSÉQUENCE. ST-JÉR



AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, greffier de la Ville d'Outremont, que lors de sa séance régulière du 6 décembre 1993, le conseil de la susdite Ville lui a ordonné de procéder, conformément aux articles 512 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), à la vente des immeubles décrits ci-dessous sur lesquels les taxes imposées n'avaient pas été toutes payées le mercredi 2 février 1994 à 10h dans la salle des délibérations du conseil de l'hôtel de ville d'Outremont situé au 530, avenue Davaar à Outremont.

Ladite vente sera faite à l'enchère publique sans aucune garantie et sujet à toutes les servitudes grevant ces immeubles. Toute personne intéressée à enchérir sur l'un ou plusieurs des immeubles mis en vente à cette occasion devra immédiatement en acquitter le prix en espèces ou sous forme de traite bancaire, sans quoi l'immeuble sera immédiatement remis en vente.

Les immeubles mis en vente lors de la vente pour défaut de paiement des taxes imposées à leur égard sont les suivants:

matricule: 9641-12-3240
propriétaire: Jean M. Pa

prophetales, Jean M. Laroche

30 713. avenue Bloomfield.

savoir un immeuble constitué du lot n° 1 de la resubdivision officielle du lot n° 238 de la subdivision du lot originaire n° 34A (34A-238-1) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,

matricule: 9642-12-5207
propriétaire: Pierre Alex

propriétaire: Pierre Alexandre Pampalon Chasse

- 700A, avenue de l'Épée,
savoir un logement tenu en co-propriété comprenant:
a) une partie exclusive constituée du lot n° 201 de la subdivision officielle du lot originare n° 5043 (5043-201) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal;
b) une quote-part y afférente, soit 333/1000 indivis dans les parties communes constituées des lots n° 1 et 2 de la subdivision officielle du lot originare n° 5043 (5043-1 et 5043-2);
matricule: 9642-12-9815-001-0002
propriétaire: Claude Villeneuve
- 32 6034, rue Hutchison
savoir un immeuble constitué d'une partie du lot n° 14 de la resubdivision officielle du lot n° 5 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-5-P14) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal mesurant 25' de largeur et 100' de profondeur et bornée comme suit: en front vers le nord-est, par la rue Hutchison, la partie étant bornée au nord-est par la rue Hutchison, au sud-ouest, par une ruelle (lot 32-5-19) et de l'autre côté, vers le nord-ouest par le lot 32-5-15, tous dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-24-9532
propriétaire: Moses Klein
- 33 1240-1248, avenue Bernard,
savoir un immeuble constitué des lots n° 631, 632, 633 et 634 de la subdivision officielle du lot originare n° 35 (35-631, 35-632, 35-633 et 35-634) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal ainsi que le lot 39 de la subdivision officielle du lot originare n° 34A (34A-35-1) dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-30-1106
propriétaire: Shelley Investments Inc.
- 34 1175, avenue Bernard #51
savoir un logement tenu en co-propriété comprenant:
a) une partie exclusive constituée du lot n° 501 de la subdivision officielle du lot originare n° 5321 (5321-501) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, avec la quote-part y afférente des parties communes ci-après mentionnées;
b) tous les droits indivis appartenant à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de la subdivision officielle du lot originare n° 5321 (5321-1, 5321-2, 5321-3, 5321-4, 5321-5, 5321-6 et 5321-7) dudit cadastre;
c) un espace de stationnement;
le tout sujet aux dispositions de la déclaration de co-propriété reçue par Me François Fougat, notaire, le 9 juillet 1987 et enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 3903237,
matricule: 9642-31-2621-001-0024
propriétaire: Pierre Castonguay
- 35 537 et 539, avenue Querbes,
savoir un immeuble constitué du lot n° 55 de la subdivision officielle du lot originare n° 32 (32-55) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal ainsi que du lot n° 30 de la subdivision officielle du lot originare n° 33A (33A-30) dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-41-9865
propriétaire: Israel Herskovic et Herman Herskovic
- 36 5746 et 5748, rue Hutchison,
savoir un immeuble constitué d'une partie du lot n° 10 de la resubdivision officielle du lot n° 32 (32-4-P10) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal mesurant 25' de largeur et 100' de profondeur exprimées en mesures anglaises plus ou moins et bornée comme suit: en front dans sa ligne nord-est, par la rue Hutchison, à l'arrière par une ruelle (lot n° 32-4-26), dans sa ligne sud-est par le lot 32-4-9 et dans sa ligne nord-ouest par la demie ou le résidu du lot 32-4-10, tous dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-52-0662
propriétaire: Congregation Toldos Yakov Yosef Inc.
- 37 433 et 435, avenue Querbes,
savoir un immeuble constitué du lot n° 38 de la subdivision officielle du lot originare n° 32 (32-38) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal du lot n° 13 de la subdivision officielle du lot originare n° 33A (33A-13) dudit cadastre ainsi qu'une partie du lot n° 64 de la subdivision officielle du lot originare n° 32 (32-P64) dudit cadastre mesurant 40' de largeur dans ses lignes sud-ouest et nord-est sur une profondeur de 10' dans ses lignes sud-est et nord-ouest, le tout en mesure anglaise, plus ou moins et bornée vers le nord-est par le résidu du lot 32-3-12, vers le sud-est par le lot n° 32-63, vers le sud-ouest dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-60-3179
propriétaires: Georges Sami Hanna et Monique Marie Ducret
- 38 5580-5584, rue Hutchison,
savoir un immeuble constitué d'une partie du lot n° 13 de la resubdivision officielle du lot n° 3 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-3-P13) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal mesurant 25' de largeur et 100' de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: en front par la rue Hutchison, à l'arrière par une ruelle commune sur un côté vers le nord-ouest par le résidu du lot 32-3-13, et de l'autre côté vers le sud-est par le lot 32-3-12, tous dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-61-8979
propriétaires: Moses Brown et Eva Wertheimer-Brown
- 39 5606, avenue Durocher,
savoir un immeuble constitué d'une partie du lot n° 2 de la resubdivision officielle du lot n° 38 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-3-P8) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal mesurant 20' de largeur selon le titre de propriété, 19'10" selon la véritable occupation du sol par 102'5" de profondeur et bornée comme suit: en front vers le nord-est, par l'avenue Durocher, à l'arrière vers le sud-est par une partie des lots n° 33-160 et 33-161, sur un des deux côtés vers le sud-est et vers le nord-ouest par le résidu du lot 32-3-38-2, la ligne de côté sud-est étant à une distance de 5' de la ligne séparative des lots n° 32-3-38-2 et 32-3-37 et l'arrière dudit emplacement d'une profondeur de 6'6" formant un passage commun, tous dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-70-3447
propriétaires: Yitzchok Streicher et Gita Feldman
- 40 Terrain situé sur l'avenue Durocher,
savoir un terrain constitué du lot n° 37 de la resubdivision officielle du lot n° 8 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-8-37) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal distraction faite de la partie suivante dudit lot: mesurant 10' du côté nord-est, 96'2" du côté sud-est, 11'4" du côté sud-ouest situé le long de la ligne de division du lot 4711 dudit cadastre, 312'3 du côté sud-ouest le long d'un arc de cercle et 101'6 du côté nord-est, ladite partie étant bornée au nord-est par l'avenue Durocher (32-8-36), au sud-est par le résidu du lot 32-8-37, au sud-ouest par le lot 4711 (cour de triage du C.P. 1) et vers le nord-ouest par la parcelle B du lot 32-8-P38, tous dudit cadastre,
matricule: 9642-85-9297
propriétaire: Congregation of the Followers of the Rabbis of Belz to Strengthen Torah
- 41 6508, avenue Durocher
savoir un immeuble constitué du lot n° 39 de la resubdivision officielle du lot n° 8 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-8-37) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal distraction faite de la partie suivante dudit lot: mesurant 10' du côté nord-est, 113'1 du côté sud-est suivant la mesure sur le terrain et 112' au cadastre, 10' du côté sud-ouest et 113'1 du côté nord-ouest, ladite partie étant bornée au nord-est par l'avenue Durocher (32-8-36), au sud-est par la partie de la parcelle B du lot 32-8-P38, au sud-ouest par le lot 4711 (cour de triage du C.P. 1) et vers le nord-ouest par le résidu du lot 32-8-P39, tous dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9642-86-3524
propriétaires: Congregation of the Followers of the Rabbis of Belz to Strengthen Torah
- 42 5189, avenue Durocher,
savoir un immeuble constitué du lot n° 96 de la resubdivision officielle du lot n° 1 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-1-96) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9741-08-8781
propriétaires: Karl Kraus et letty Weiss-Kraus
- 43 205, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, #13,
savoir un logement tenu en co-propriété comprenant:
a) une partie exclusive constituée du lot n° 1304 de la subdivision officielle du lot originare n° 4869 (4869-1304) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal;
b) une partie exclusive constituée du lot n° A20 de la subdivision officielle du lot originare n° 4869 (4869-A20) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal;
c) les quote-parts indivises des parties communes représentant pour la susdite partie exclusive le pourcentage de 2.0524% des quote-parts indivises des parties communes connues et désignées comme étant les subdivisions officielles n° 1 et 2 du lot originare n° 4869 (4869-1 et 4869-2) dudit cadastre;
d) tous les droits indivis appartenant à ladite partie exclusive dans les parties communes connues et désignées comme étant le lot n° R02 de la subdivision officielle du lot originare n° 4869 (4869-R02) dudit cadastre;
sujet aux dispositions de la déclaration de co-propriété reçue devant Me H. Potvin, notaire, le 6 décembre 1977, et dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2837002,
matricule: 9741-15-1493-001-0107
propriétaire: Roger Verneay
- 44 45, avenue Maplewood,
savoir un immeuble constitué du lot n° 23 de la subdivision officielle du lot originare n° 25 (25-23) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal ainsi que du lot n° 5 de la subdivision officielle du lot originare n° 23 (23-5) dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9741-15-7706
propriétaire: Grace Elizabeth Margoninsky
- 45 1044, avenue Laurier,
savoir un immeuble constitué du lot n° 52 de la resubdivision officielle du lot n° 1 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-1-52) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la paroisse de Montréal de la division d'enregistrement de Montréal ainsi que du lot n° 53 de la resubdivision officielle du lot n° 1 de la subdivision du lot originare n° 32 (32-1-53) dudit cadastre, le tout avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances,
matricule: 9741-27-1879
propriétaire: Delecta Gourmet Inc.

Toute personne intéressée peut distraire un ou plusieurs de ces immeubles de ladite vente pour défaut de paiement des taxes en payant auprès du trésorier de la Ville la totalité des arrérages de taxes dues à l'égard de cet(ces) immeuble(s), capital, intérêts et frais, au plus tard le mercredi 2 février 1994 à 9h59.

DONNÉE À Outremont, ce dix-huitième jour du mois de décembre mil neuf cent quatre-vingt-trois.

DONNEE à Outremont, le dix-huitième jour du mois de decembre mil neuf cent quatre-vingt-treize

© 2007 The Authors
Journal compilation © 2007 Blackwell Publishing Ltd

Le greffier de la Ville Mario Gerbeau, o.m.s.

Le greffier de la ville, Mario Gerbeau, o.m.a.

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I • N • D • E • X

100 • 199 IMMOBILIER RESIDENTIEL	320 Ameublement
Achat-vente-échange	335 Bois de foyer
100 Vastes livres	350 Animaux
101 Propriétés à vendre	400 • 499
103 Condominiums et co-propriétés	OFFRES D'EMPLOIS
105 Propriétés à louer	401 Postes cadre et professionnel
115 Extérieur de Montréal	402 Éducation
120 Laurentides	405 Santé + serv. communautaires
121 Cantons de l'Est	408 Secteur culturel
125 Hors-frontières	410 Bureaux
130 Maisons de campagne	415 Secteur informatique
132 Chalets	420 Secteur vente
134 Terres-fermes	435 Restaurants et hôtellerie
135 Terres	440 Services domestiques
150 Transactions diverses	455 Emplois partiels + saisonniers
151 Services immobiliers	
Location	500 • 599
160 App. et log. à louer	PROPOSITIONS D'AFFAIRES
164 Condominiums à louer	ET DE SERVICES
165 Propriétés à louer	501 Occasions d'affaires
175 Maisons de campagne à louer	509 Services financiers
176 Chalets à louer	510 Comptabilité
	512 Déclaration d'impôts
200 • 299	515 Informatique et bureautique
IMMOBILIER COMMERCIAL	520 Préparation de C.V.
Achat-vente-échange	522 Traitement de texte
201 Propriétés commerciales	523 Traduction, rédaction
203 Propriétés industrielles	529 Services professionnels
205 Espaces commerciaux	530 Cours
210 Commerces à vendre	540 Santé
220 Entrepôt (Vente-location)	542 Massothérapie
230 Gestion immobilière	543 Psychothérapie
Location	544 Croissance personnelle
251 Bureaux à louer	546 Gynécologie, obstétrique
259 Espaces comm. et ind. à louer	550 Voyages
275 Locaux à louer	555 Garderie
	560 Entretien, rénovation
300 • 399	564 Décoration intérieure
MARCHANDISES	570 Terrassement, paysagistes
301 Oeuvres d'art	575 Déménagement
303 Antiquités	
313 Ordinateurs	600 • 699
314 Bureautique	VEHICULES
315 Téléphone	675 Bateaux, yachts, voiliers
318 Mobilier de bureau et acc.	695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES

DU LUNDI AU VENDREDI
DE 8H30 À 16H00Pour placer, modifier ou annuler votre
annonce, téléphonez avant 14h30
pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 985-3344

Télécopieur: 985-3340

Pour placer votre annonce par la poste:
C.P. 6033, succ. Place d'Armes
Montréal H2Y 3S6

103

CONDOMINIUMS
CO-PROPRIÉTÉS

OUTREMONT, une rue, un toit sur
Bloomfield, 7 1/2, réduit à 98 000 \$ +
ensolée, balcon, 256-2222.

PLATEAU Condos entièrement rénovés
dans triplex pierre, ensolée, cachet,
bois franc, 5 1/2, 1000 p.c., 2e 83 000 \$,
3e 91 000 \$, 6 1/2, 1400 p.c., 2e
107 000 \$, 3e 117 000 \$. Vue ST-HU-
BERT/RACHEL, 278-2387.

PRES HOPITAL

MAISONNEUVE-ROSEMONT

Condominium de prestige, tour du Méridien,
6ème étage, vue dégagée et superbe
sur ville et bois protégé, lumière.
Intérieur 1 500 p.c. plus terrasse près de
400 p.c., 2 s/bains, 2 garages inté-
rieurs. Tous services incluant saunas,
piscines intérieure et extérieure, bain
turbillon, salle d'exercices. Construction
de qualité, concierge résident, coproprié-
taires responsables, sécurité, confort,
proximité de toutes artères. Libre im-
médiatement. Prix: 210 000 \$ sur rendez-
vous. Jour: 987-3838, soir: 388-2704.

VIEUX-MONTRÉAL

LE DEVOIR

LES SPORTS

Avant la défaite de jeudi soir, Pagé avait appelé un exercice optionnel au lendemain d'un congé

Les Nordiques ont échoué le test

ROBERT LAFLAMME
PRESSE CANADIENNE

Québec — Pierre Pagé rappellera à ses joueurs la mauvaise performance qu'ils ont offerte, jeudi, contre les Flyers, la prochaine fois qu'ils voudront bénéficier de deux journées de congé d'affilée.

«C'est une leçon pour tout le monde, une leçon au plan des responsabilités qui incombent aux joueurs. Je souhaite que plusieurs d'entre eux savent qu'ils ont échoué le test. A longue échéance, ça rapportera des dividendes», a déclaré l'entraîneur, hier, après avoir dirigé une séance d'entraînement d'environ une heure.

Pagé a été bon prince en accordant deux jour-

nées de congé à ses joueurs à la suite de la victoire de 5-3, lundi, face aux Capitals de Washington. La séance d'entraînement de mercredi avant le départ de l'équipe vers Philadelphie a été facultative.

«Les joueurs m'ont souligné que les Rangers de New York ont bénéficié d'un congé de deux jours déjà trois fois cette saison. J'ai accepté parce qu'on veut qu'ils s'impliquent dans les décisions qu'on prend. C'est pourquoi j'étais frustré après le match de jeudi. Je trouvais inacceptable que plusieurs joueurs n'aient pas affiché plus d'agressivité.»

Pagé a passé un message aux ailiers de Joe Sakic, Andrei Kovalenko et Iain Fraser, qui ont patiné en compagnie de Tony Twist, hier, à l'entraînement. Kovalenko et Fraser ont connu un mauvais

match contre les Flyers mais ils n'ont pas été les seuls.

«Quelques joueurs ayant pris part à la séance d'entraînement optionnelle de mercredi ont également été déçus», a-t-il souligné.

«Je ne regrette rien, a-t-il repris. On doit effectuer des tests comme ceux-là en saison régulière afin de mieux connaître les joueurs. Si ça fonctionne pour les Rangers c'est peut-être parce qu'ils misent sur plus de joueurs expérimentés que nous.»

On a clarifié la situation avec les principaux intéressés à la veille de deux matchs à domicile en fin de semaine contre les Devils du New Jersey et les Sharks de San Jose. Les deux rencontres auront lieu en matinée.

Descente masculine
de Val Gardena

Rob Boyd glisse au 4^e rang

Val Gardena, Italie (Reuter, AP) — Une victoire de l'obscur Markus Foser du Liechtenstein et une belle prestation des Canadiens Rob Boyd et Darren Thorburn ont marqué la première descente de la saison de la Coupe du monde de ski, hier, à Val Gardena.

Foser a surpris les kamikazes de renom pour donner au Liechtenstein sa première victoire dans une descente de coupe du monde.

Foser, entraîné par l'ancienne gloire du ski helvétique Marie-Thérèse Nadig, a vaincu la célèbre piste italienne de la Saslong en 2:08.90.

L'Autrichien Werner Franz, tout aussi peu connu, a pris la deuxième place en 2:09.09 de cette descente qui aurait dû se courir à Val d'Isère le week-end dernier.

Boyd, de Whistler, qui avait déjà triomphé à deux reprises à Val Gardena, a signé sa meilleure performance en deux ans, se classant quatrième en 2:09.26. Thorburn, de Calgary, a terminé sixième en 2:09.28.

Cary Mullen, de Banff, a obtenu le 12^e rang en 2:10.10, suivi de Luke Sauder de Cambridge, en Ontario, avec un chrono de 2:10.15.

Foser et Franz avaient terminé dans le même ordre sur la même piste le week-end dernier lors d'une course comptant pour la coupe d'Europe alors qu'une tempête de neige s'abattait sur Val d'Isère. Mais nul ne s'attendait à les voir recider au nez et à la barbe des ténors.

Les exploits de Foser et Franz, que le dossier 52 semblait également condamner aux profondeurs du classement, ont privé l'illustre austro-luxembourgeois Marc Girardelli de sa première victoire en descente en plus de cinq ans.

Éclatante Katarina

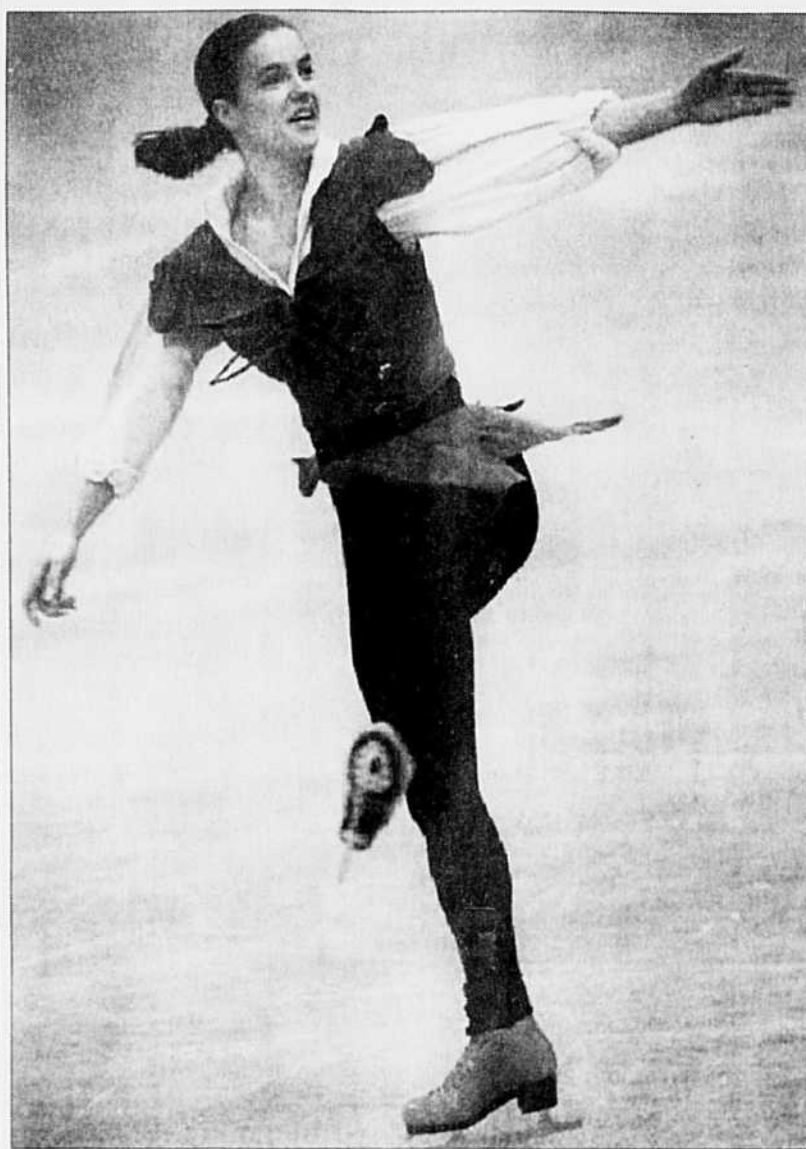


PHOTO AFP

KATARINA WITT s'est montrée impressionnante de virtuosité en présentant son programme technique au cours des championnats d'Allemagne qui marquent son retour à la compétition. Après six ans passés sur le circuit professionnel, la star du patinage artistique est-allemande, âgée de 28 ans, veut tenter d'obtenir son billet pour les prochains Jeux olympiques de Lillehammer. Vêtue d'un costume d'archer, la double championne olympique (1984 et 1988) a conquis le public de la patinoire de Herne en enchaînant parfaitement un triple axel et un double axel, sur l'air de Robin des Bois. Sa performance, qui lui a valu deux fois la note de 5,9 (sur 6,0), lui permet d'occuper une surprenante deuxième place au classement provisoire, derrière la toute jeune Tanja Szewczenko, 16 ans, excellente avec un programme technique plus sophistiqué. La championne d'Allemagne Marina Kielman, décevante, se classe troisième.

16^e week-end dans la Ligue nationale de football